

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 22 février 2018 relatif à la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord

NOR : JUSF1805455A

Le directeur interrégional Grand Nord,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Arrête :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord les personnes suivantes :

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT) - Syndicat National des Psychologues (SNP)

□ Titulaire : Madame MONSERGENT ép. AGUSTONI Sylvie

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ) :

- Titulaire : Madame ADDIS Amandine
- Titulaire : Monsieur SELLIEZ Emmanuel

- Suppléant : Madame HERENS Isabelle
- Suppléant : Monsieur TOMCZAK Philippe

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Monsieur VICAINE Julien
Monsieur PROUVEZ Xavier
Monsieur GILBERT Jérôme
Madame DAVID Audrey
Monsieur PETIT Frédéric

- Suppléants : Madame KRAFT Cécile
Monsieur MARIE Ronan
Madame DROUHIN Claire
Monsieur CANNESSEON Pierre
Madame MUGNIER Marianne
Monsieur CHRETIEN Gabriel

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaire : Monsieur LENROUE Patrick

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 22 février 2018

Le directeur interrégional de la PJJ du
Grand Nord

Philippe REYROLLE